

# Protocole d'échauffement

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Etage : \_\_\_\_\_

Maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Le **chauffage par le sol Radson** a été placé en conformité avec les prescriptions dans l'habitation susmentionnée et testé quant à son étanchéité.

Type de chape / dalle de ciment : \_\_\_\_\_

Epaisseur de chape / dalle de ciment : \_\_\_\_\_

Adjuvant prévu dans la chape : \_\_\_\_\_

## Méthode suivant la norme DIN 4725, partie 4 :

Avant de placer le revêtement de sol, il convient d'échauffer les chapes à base d'anhydrite et de ciment. Pour les chapes à base de ciment, cette intervention peut être effectuée au plus tôt 21 jours après la pose de la chape, ce délai étant de minimum 7 jours pour les chapes à base d'anhydrite (suivant les directives du fabricant). Le premier échauffement débute à une température de départ d'eau de **25 °C**, qui est maintenue pendant 3 jours. On passe ensuite à **la température maximale (45 °C)**, qui est maintenue pendant 4 jours. Refroidissement 3 jours.

Travaux de chape achevés le : \_\_\_\_\_

Début de période d'échauffement à température initiale de 25 °C le : \_\_\_\_\_

Début de période d'échauffement à température initiale maximale de \_\_\_\_\_ °C le : \_\_\_\_\_

Fin de période d'échauffement (au plus tôt 7 jours après le début) le : \_\_\_\_\_

La période d'échauffement a-t-elle été interrompue ?  oui, de \_\_\_\_ au \_\_\_\_  non

La surface de sol chauffée était-elle libre de tous matériaux de construction et autres recouvrements ?  oui  non

Les locaux chauffés ont-ils été aérés sans courants d'air ?  oui  non

Le chantier a été libéré pour d'autres travaux à une température extérieure de \_\_\_\_\_ °C le : \_\_\_\_\_

Dans ce contexte, l'installation de chauffage centrale était débranchée.  oui  non

## Remarque :

*Après la période d'échauffement, telle qu'elle est décrite ci-dessus, il n'est pas sûr que la chape ait effectivement atteint son taux d'humidité minimal requis pour la pose du revêtement du sol. Le poseur doit mesurer le taux d'humidité au moyen des appareillages appropriés avant de procéder à la pose du revêtement du sol. 3 points de mesure sont requis par 200 m<sup>2</sup>.*

## Confirmation :

\_\_\_\_\_  
signature maître d'ouvrage

\_\_\_\_\_  
signature architecte

\_\_\_\_\_  
signature installateur